



PRESIDENCE

POLYNESIE FRANÇAISE

ARRETE N° 1404 / PR du

28 MAR. 2011

accordant la reconnaissance d'intérêt général à l'association
« SOS SUICIDE »

LE PRESIDENT DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

Ampliations :

PR 1
VP 1
SGG 1
IGA 1
REG 1
Dir. Santé 1
DICP 1
AA 1
Int s/c AA 1
JOPF 1

Trans. (avec AR) :

HC 1

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 107/2009/APF/SG du 24 novembre 2009 déclarant élu, président de la Polynésie française, Monsieur Gaston TONG SANG ;

Vu l'arrêté n° 2465/PR du 28 novembre 2009 modifié, portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française et déterminant leurs fonctions ;

Vu Code des Impôts de la Polynésie française, notamment le paragraphe 5 bis de l'article 113-4 ;

Vu n°1136/CM du 16 octobre 1992 modifié définissant les modalités et conditions de reconnaissance de l'intérêt général ou collectif des associations et organismes de la Polynésie française ;

Vu la demande présentée par l'Association « SOS SUICIDE » reçue le 28 janvier 2011 et complétée le 25 février 2011

Considérant l'objet non lucratif de l'association à caractère philanthropique, éducatif et social consistant à promouvoir les actions de prévention du suicide par le biais d'une ligne de crise, de former et sensibiliser au repérage du risque suicidaire et aux conduites à tenir, de soutenir les endeuillés par suicide, de mettre en œuvre des enquêtes et recherches sur l'épidémiologie et des dispositifs de prévention du suicide

ARRETE

Article 1er. - Est reconnue d'intérêt général l'association « SOS SUICIDE », dont le siège social est établi dans la commune de Papeete- BP 1 381 – 98 713 Papeete, Tahiti.

Article 2. - Le présent arrêté sera notifié à Monsieur Stéphane AMADEO, président de ladite association et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le

28 MAR. 2011

Gaston TONG SANG

Pour le Président absent
Le Vice-Président

Tearii ALPHA.

